

LUCENS-INFO



Table des matières

Le clin d'œil du Syndic	pages	3-4-5
Manifestations de juin à septembre 2020	page	6
Sociétés diverses de la Commune admin. de Lucens	page	7
Office de la population - Information importante	page	8
Propriétaires, nous avons besoin de vous !	page	8
Séances du Conseil comm. et des groupes politiques	page	9
Modification personnel communal	page	9
Claude Savoye - Départ en retraite	page	10
Bénévoles Coronavirus - MERCI	page	11
Nouvelle table de pic-nic	page	11
Camp multisports pour les jeunes	pages	12-13
Métabolites du chlorothalonil eaux souterraines	pages	14 à 20
Amendes d'ordre-Opposition, comment m'y prendre ?	page	21
Clean Up Day	page	22
Projet Perséides - édition 2020	page	23
Le CAT "Le Ruisseau" a soufflé ses 6 bougies	page	24
Le CAT "La Palmeraie" - Nouveau à Moudon	pages	25-26
Déchets en forêt	pages	27-28
Déchetteries	page	29
Bibliothèque de BCS & Environs - Liquidation	page	31
Utile	page	32

"Le clin d'œil du Syndic"



Covid-19, confinement et solidarité

Depuis le 16 mars 2020, jour où le Conseil Fédéral a pris des mesures contre le coronavirus, nous vivons depuis plus de deux mois, pour le bien de tous, avec de nombreuses restrictions et dans un confinement plus ou moins strict en fonction de chaque situation familiale.

Deux mois difficiles sur le plan relationnel qui ont vu toutes les activités sportives et sociales arrêtées, ceci afin de lutter contre la propagation de ce virus particulièrement agressif.

Cette période a également vu l'arrêt de l'enseignement présentielles à tous les niveaux, la fermeture de bon nombre de bureaux communaux et cantonaux, restaurants, cafés, bars et l'arrêt de quasiment tous les loisirs organisés du jour au lendemain, ceci toujours afin de lutter et de limiter les effets de cette pandémie "Covid-19".

Une période qui a également vu un changement d'importance sur le plan professionnel pour de nombreuses personnes, avec l'introduction du télétravail et des vidéo-conférences. Des techniques de travail connues et discutées depuis de nombreuses années. La mise en place de ces deux mesures ont permis à tous ceux qui le pouvaient de poursuivre leur travail dans un endroit protégé et d'éviter de très nombreux déplacements. Corollaire de ces mesures, une limitation drastique de la circulation et des bouchons sur nos routes.

Des mesures mises en place par les entreprises pour permettre à leur personnel de poursuivre leur travail et permettre aux entreprises qui le pouvaient de limiter le chômage partiel et les pertes économiques liées à ces mesures de confinement.

Cette période de ralentissement professionnel et de confinement a également montré que la solidarité entre jeunes et moins jeunes, bien portants ou personnes affaiblies par une maladie, existait toujours et je m'en réjouis.

Dès les premiers jours de mise en place, de nombreuses personnes se sont spontanément mises aux services de leurs voisins et voisines, membres de la famille, habitants de la région, afin de leur proposer de faire leurs courses journalières, apporter les médicaments ou plus simplement passer prendre de leurs nouvelles. Une aide et un soutien bienvenu durant cette période difficile sur le plan social et relationnel. Mais également, pour les personnes les plus sujettes à cette pandémie, de leur éviter de prendre des risques inutiles devant l'avancée de cette dernière !

Je tiens vivement à remercier tous ceux qui ont donné de leur précieux temps pendant ces deux mois afin de rendre ce confinement moins difficile à supporter. Merci d'avoir répondu présent et pour avoir simplifié la tâche des personnes à risque ou touchées par cette pandémie.

Depuis le 27 avril, le déconfinement se poursuit et petit à petit les lieux de rencontre reprennent vie. Nous pouvons ressortir de nos habitations, reprendre une vie plus agréable et retrouver une vie sociale tout en respectant certaines règles comme la distanciation, le nombre de personnes par groupe, et le port du masque à certains endroits.

Mais attention, le «Covid-19» ne s'est pas envolé, il n'a pas disparu et nous devons tout faire pour éviter une deuxième vague qui serait, je le crains, encore plus difficile à accepter et à supporter que la première phase qui touche à son terme.

J'espère que l'on ne perdra pas de vue cette solidarité envers chacun et que l'on conservera cette volonté d'aider et de soutenir ceux qui le demanderont.

Nous avons connu des situations compliquées, des moments pas faciles à vivre, surtout pour ceux touchés par le départ d'un proche ou d'un ami. Des moments douloureux, car nous n'avons pas pu dire adieu et soutenir la famille dans ces moments très pénibles.

Alors ici à Lucens, je souhaite que l'on conserve ces possibilités d'aides ponctuelles. De soutien à ceux qui en ont besoin, à ceux qui le souhaitent et le demandent. Un petit moment de notre temps consacré aux autres et qui montre qu'ici dans notre agglomération de Lucens, personne n'est laissé sur le bord de la route, même en période de difficulté.

Merci à Vous tous pour les efforts consentis !

Prenez soin de vous et de votre famille !





Gardez en tête que pour maîtriser cette pandémie, nous devons prendre encore quelques précautions et dans quelques mois, je l'espère, retrouver cette vie conviviale, sociale, et de rencontre sur le coin d'une terrasse. Moments privilégiés que l'on apprécie tous.

Très bel été à toutes et tous !

Le Syndic

Manifestations locales de juin à septembre 2020

*Manifestations prévues actuellement.
Sous réserve des décisions du Conseil fédéral*

-  Dimanche 28 juin 2020 dès 9h00 : Marché des potiers sur la Place de la Couronne et la Route de Moudon par Madame Tagmann ;
-  Vendredi 3 juillet 2020 à 16h00 : Marché local sur la Place de la Couronne;
-  Samedi 8 août 2020 à 9h00 : Marché local sur la Place de la Couronne ;
-  Samedi 12 septembre 2020 à 9h00 : Marché campagnard sur la Place de la Couronne par la SDL ;

Sociétés diverses de la Commune administrative de Lucens

Union des sociétés locales

-  Abbaye du Soleil
-  Accordéon Echo du Soir
-  Association des Parents d'Elèves
-  Aviculture Lucens
-  Bibliothèque de Brenles, Chesalles et Sarzens
-  Bibliothèque "Rêves à Lire" de Forel-sur-Lucens
-  Chœur mixte Chantebroye
-  Comité d'animation de Brenles
-  Comité d'animation de Chesalles
-  Dames de Forel
-  FC-Etoile Broye
-  Fête des enfants
-  GCAIL
-  Gymnastique FSG Lucens
-  Gym dames Lucens
-  Harmonie l'Abeille
-  Jeunesse BCS
-  Jeunesse de Lucens (inactive)
-  La Forelloise
-  Les Seigneurs de la nuit
-  S'am-Bren-Ches
-  Tennis club Lucens
-  VBC Union
-  Vélo-club Broye
-  Société de Tir de Brenles-Chavannes
-  ***Société de Développement Lucens***
-  Abbaye des Nations de Brenles
-  Amicale de la Grand-mère
-  Amis du Four à pain
-  Armes réunies
-  Club des Aînés
-  Club des Caisses à Savon de Sarzens
-  Gym-Hommes Lucens
-  Les Mercredistes

 Moto Club Les Castors

 Ski-club

 Société de pêche de Lucens



N.B. : Cette liste n'est pas exhaustive.
Merci de nous communiquer un
éventuel oubli ou une erreur.



Office de la population – Information importante

Nous vous informons que, dès ce jour, les guichets de l'Office de la Population (contrôle des habitants et police des étrangers) seront **fermés** tous les mardis jusqu'à nouvel avis.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

Nouvel horaire

Lundi :	8h00 à 11h30	14h00 à 16h30
Mardi :	Fermé	Fermé
Mercredi :	8h00 à 11h30	14h00 à 16h30
Jeudi :	8h00 à 11h30	14h00 à 18h00
Vendredi :	8h00 à 11h30	14h00 à 16h00

Les lignes téléphoniques sont ouvertes tous les jours selon les horaires d'ouverture des bureaux

Propriétaires, nous avons besoin de vous !

L'Office de la population rappelle que les propriétaires sont tenus de remplir les baux à loyer correctement, c'est-à-dire de bien y mentionner les noms, prénoms du locataire ainsi que les numéros EGID et EVID. Ces baux sont demandés à chaque ménage ou habitant lors de tout changement d'adresse.

Séances du conseil communal et des groupes politiques

La Municipalité informe que les séances du Conseil communal ainsi que celles des groupes politiques seront publiques, **dès septembre**.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la Commune

<https://www.lucens.ch/N3176/seances-2017-2021.html>.

Modification personnel communal

Nous vous informons que Madame Isabelle Cosendai a rejoint l'Office de la population le 1^{er} février 2020.



Claude Savoye - Départ en retraite

Monsieur Claude Savoye, concierge des bâtiments communaux, prendra sa retraite le 30 juin prochain après plus de 35 ans de service. En effet, entré au service de voirie le 1^{er} octobre 1984, il a repris le poste de concierge principal le 17 novembre 1997. Nous profitons de ces lignes pour le remercier pour tout le travail effectué durant ces nombreuses années, pour sa disponibilité, sa constance, son sourire, sa gentillesse et nous lui souhaitons une excellente retraite.

Pour le remplacer, la Municipalité a désigné Monsieur Helder Barreiro, qui travaillait au service de voirie depuis le 1^{er} octobre 2017. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.



Claude Savoye

Helder Barreiro

Bénévoles Coronavirus - MERCI

La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré en faveur des personnes à risque pour l'aide aux commissions et toutes autres demandes.

Attention, le virus est toujours présent donc il ne faut pas relâcher les efforts, mais nous remercions déjà tous les bénévoles pour leur travail durant ces mois de confinement.

Nouvelle table de pic-nic

La Corporation forestière Glâne-Farzin a récemment installé une nouvelle table de pic-nic.

Cette jolie table se trouve sur le chemin en lisière de la forêt du Bois de Ban. Nous comptons sur la responsabilité de tous pour garder cet endroit en état et libre de tous déchets.



Camp multisports pour les jeunes



Camp multisports du 03.08. - 07.08.2020 à Lucens VD

Chiffres clés :

<u>Date :</u>	Du 03.08. - 07.08.2020 de 10.00 heures - 16.00 heures
<u>Lieu :</u>	Collège du Pré au Loup, Chemin du Collège 2, 1522 Lucens
<u>Prix :</u>	Fr. 275.- (y compris équipement Erima, repas, collations et encore plus)
<u>Important :</u>	Le nombre de participants est limité à 56
<u>Limite d'âge :</u>	Le camp est ouvert à tous les enfants nés entre 2005 et 2014

Le Aldi Sport Camp est une offre multisports, dans laquelle différents sports peuvent être essayés et pratiqués en présence de moniteurs formés Jeunesse et Sports. L'objectif pour les enfants et les jeunes est en premier lieu la découverte de nouveaux sports ainsi qu'un entraînement favorisant le développement à la fois de la cognition mais aussi de la coordination.



Un large choix de sports est proposé, offrant aux enfants un programme hebdomadaire varié; ils peuvent se défouler dans les sports de balles, comme le foot, le basket ou le unihockey, mais aussi dans les activités rythmiques comme la danse, le trampoline ou le fitness pour les enfants. En outre, des sports individuels tels que l'athlétisme, le tennis ou le badminton sont également proposés. Ici aussi, l'esprit d'équipe est toujours encouragé. Nous tenons compte des souhaits des enfants et des jeunes dans le choix des sports et des groupes. Nous nous réjouissons de votre participation !



Un soutien financier par une association pour la promotion de l'enfance et du sport est possible pour les familles avec de faibles revenus, plus d'informations disponibles sur le site internet.

La Commune de Lucens offre à ses résidents (y.c. pour les localités de la fusion) une réduction de Fr. 25.00 pour le camp. Il suffit de saisir le code promotionnel *lucens20* lors de l'inscription.

Inscription : En ligne sur le site www.mssports.ch (choisissez Kids SportCamps puis le numéro du camp est le A20-032) ou scannez le code QR avec votre smartphone ou par téléphone au +41 41 260 33 67.
e-mail : info@mssports.ch





Métabolites du chlorothalonil dans les eaux souterraines : première estimation de la pollution en Suisse

12.05.2020 - En décembre 2019, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), a considéré comme pertinents pour l'eau potable tous les produits de dégradation (métabolites) du chlorothalonil, une substance active de produit phytosanitaire. Ces métabolites sont par conséquent soumis à une valeur maximale de 0,1 microgramme par litre en ce qui concerne l'eau potable. Cette valeur limite s'applique dans ce cas également aux eaux souterraines. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a procédé à une première estimation de la pollution des eaux souterraines à l'échelle nationale. Il en ressort que plusieurs métabolites du chlorothalonil dépassent la concentration admise dans les eaux souterraines dans de vastes parties du Plateau et sont ainsi à l'origine d'une pollution considérable.

Le chlorothalonil a été utilisé dès les années 1970 dans l'agriculture suisse. En décembre 2019, l'OSAV est arrivé à la conclusion, après en avoir réévalué le risque sanitaire de la substance active, que ses métabolites devaient être considérés comme pertinents. Ceci a attiré l'attention sur les métabolites de cette substance et les conséquences sur l'approvisionnement en eau potable. Sachant que, en Suisse, 80% de l'eau potable provient des eaux souterraines et compte tenu du fait que ces métabolites ne peuvent y être éliminés que moyennant un traitement très sophistiqué, l'état des eaux souterraines revêt d'une importance particulière.

Encadré :

Valeur limite en matière d'eau potable et d'eaux souterraines

En décembre 2019, l'OSAV a considéré les métabolites du chlorothalonil comme pertinents après avoir réévalué la substance active. Par conséquent, les métabolites sont soumis à une valeur maximale de 0,1 µg/l dans l'eau potable sur la base de principe de précaution (ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public [OPBD]). Les eaux souterraines utilisées comme eau potable ou destinées à l'être doivent être de telle qualité qu'elles respectent les exigences de la législation sur les denrées alimentaires après un procédé de traitement simple (ordonnance sur la protection des eaux [OEaux]). La valeur maximale de l'OPBD s'applique par conséquent comme valeur limite (exigence chiffrée) également aux eaux souterraines.

Dans le cadre d'une étude pilote s'inscrivant dans l'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA et menée par l'OFEV en étroite collaboration avec les services cantonaux spécialisés, les métabolites du chlorothalonil ont pour la première fois été décelés en 2017 dans les eaux souterraines. L'Institut Fédéral Suisse des Sciences et Technologies de l'Eau Eawag a mis en place un procédé complexe pour analyser spécifiquement des centaines de substances dans les échantillons prélevés à 31 stations de mesure sélectionnées. En 2018, ces analyses ont été étendues à d'autres stations de mesure, et l'un des métabolites a pu être intégré en grande partie dans le monitoring à long terme de NAQUA, c'est-à-dire l'analyse régulière du réseau de mesure complet.

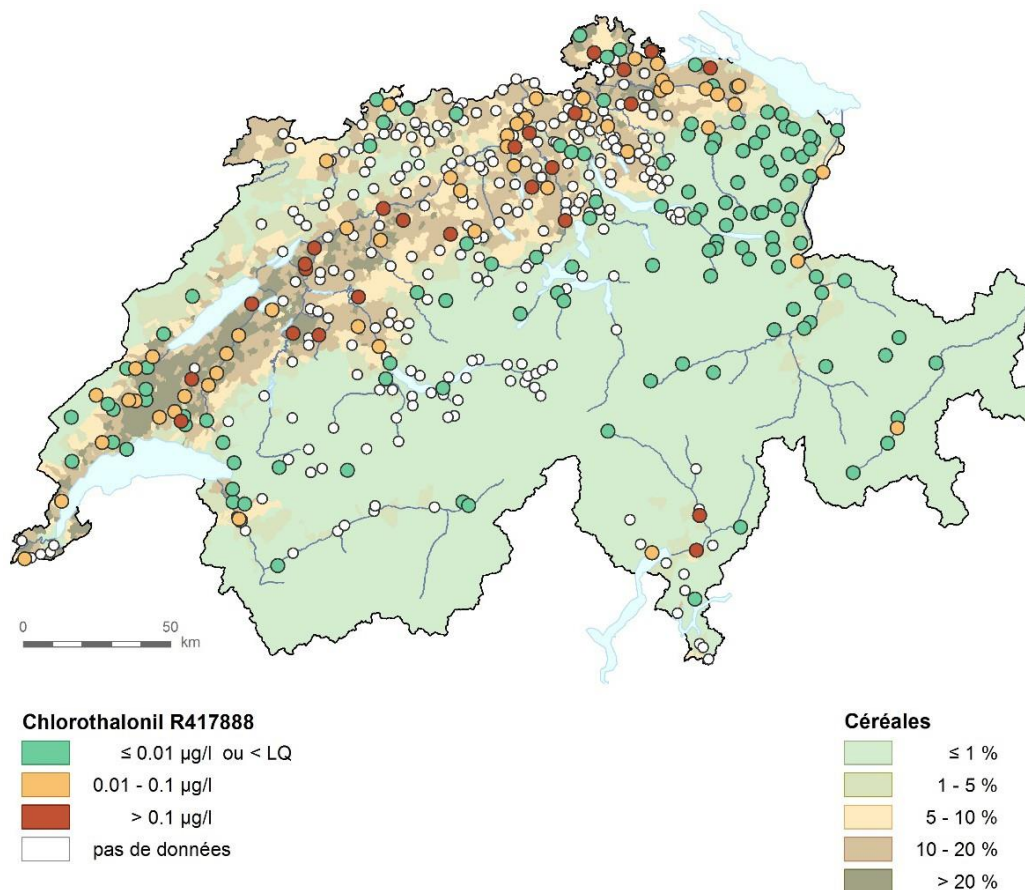
Près de la moitié des cantons sont concernés

Les analyses menées en 2017 et en 2018 permettent une première estimation de la pollution des eaux souterraines. Il en ressort que plusieurs métabolites du chlorothalonil y dépassent la valeur limite de 0,1 µg/l. En particulier les trois métabolites R471811, R417888 et R419492 polluent les eaux souterraines dans de vastes régions agricoles du Plateau. Des valeurs supérieures à 0,1 µg/l ont été mesurées dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Genève, de Lucerne, de Schaffhouse, de Soleure, de Thurgovie, du Tessin, de Vaud, de Zoug et de Zurich. Les métabolites R611968, SYN507900 et SYN548580 ont été décelés à quelques stations de mesure.

La plupart des données récoltées portent sur le chlorothalonil R417888 (201 stations de mesure), qui dépasse la valeur limite de 0,1 µg/l à plus de 20% des stations du Plateau.

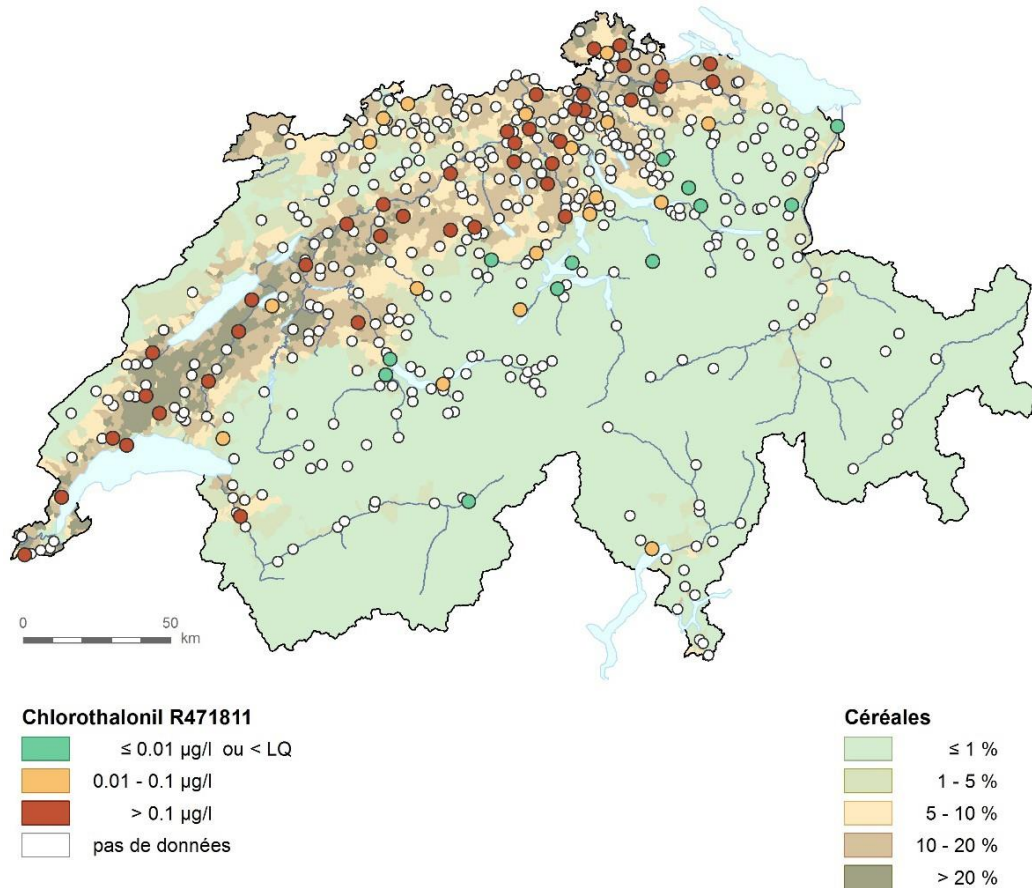
La plus forte pollution des eaux souterraines est due au chlorothalonil R471811. Celui-ci affiche partout les concentrations les plus élevées. À certaines stations de mesure, ses concentrations sont même supérieures à 1 µg/l. Des données à son égard ne sont cependant disponibles que pour 70 stations de mesure. Sur la base des données de ces deux derniers métabolites, on peut estimer que le chlorothalonil R471811 dépasse la valeur de 0,1 µg/l à plus de la moitié des stations de mesure.

Étant donné que les eaux souterraines ne se renouvellent que très lentement et que les métabolites du chlorothalonil sont particulièrement persistants, il faut partir du principe que ces substances porteront fortement atteinte à la qualité des eaux souterraines à large échelle pendant des années encore.



Chlorothalonil R417888 dans les eaux souterraines.

Concentration maximale par station de mesure NAQUA. LQ : limite de quantification analytique. Fondée sur les résultats de quelque 200 stations de mesure (étude pilote 2017/2018 et monitoring à long terme 2018), la carte présente une large présence du chlorothalonil R417888 dans les eaux souterraines du Plateau et de certaines grandes vallées.



Chlorothalonil R471811 dans les eaux souterraines.

Concentration maximale par station de mesure NAQUA. LQ : limite de quantification analytique. Fondée sur les résultats de 70 stations de mesure (étude pilote 2017/2018), la carte présente une large présence du métabolite R471811 et de nombreux dépassements de la valeur limite dans les eaux souterraines du Plateau.

Métabolites du chlorothalonil dans les eaux souterraines 2017/2018

Concentration maximale par station de mesure NAQUA. Données de l'étude pilote 2017/2018 et du monitoring à long terme 2018. Absence de données statistiquement fiables à l'échelle nationale.

Métabolite	Stations de mesure [nombre]				
	Concentration				
	échantillonnées	≥ LQ	>0,01 µg/l	>0,1 µg/l	>1 µg/l
Chlorothalonil R417888	201	96	76	25	1
Chlorothalonil R419492	59	36	34	9	-
Chlorothalonil R471811	70	70	58	40	5
Chlorothalonil R611968	70	4	1	-	-
Chlorothalonil SYN 507900	70	22	9	2	-
Chlorothalonil SYN 548580	59	12	6	-	-

LQ : limite de quantification analytique

Image précise de la situation

À l'été 2020, un jeu de données quasiment complet couvrant les quelque 550 stations de mesure NAQUA du monitoring à long terme 2019 sera disponible pour le chlorothalonil R417888. Le chlorothalonil R471811, quant à lui, qui est sans doute le plus répandu et dont les concentrations sont les plus élevées, fait actuellement l'objet d'investigations à grande échelle. Les services cantonaux spécialisés et les services des eaux effectuent en outre leurs propres analyses aux captages d'eau potentiellement concernés.

Les données recueillies dans le cadre de l'étude pilote en 2017 et 2018 - de même que toutes les données NAQUA - ont été mises à la disposition des services cantonaux spécialisés. Les services des eaux concernés ont également été informés des résultats. Il revient aux services cantonaux

spécialisés de fournir des renseignements spécifiques sur les eaux souterraines des régions et des communes. Des informations détaillées sur la qualité de l'eau potable sont mis à la disposition des consommateurs par les services de eaux.

Encadré :

Observation nationale des eaux souterraines NAQUA

L'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA relève, à l'échelle du pays, l'état et l'évolution des eaux souterraines et contribue à évaluer l'efficacité des mesures engagées. En étroite collaboration avec les services cantonaux spécialisés, NAQUA recense, à plus de 600 stations de mesure, la qualité et la quantité des eaux souterraines et révèle des changements à long terme. En plus, certains polluants ou groupes de polluants sont analysés dans le cadre d'études pilotes spécifiques, notamment pour répondre à la question de savoir s'ils doivent être intégrés dans le monitoring à long terme.

Liens

- ❖ Produits phytosanitaires dans les eaux souterraines
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/info-specialistes/etat-des-eaux/etat-des-eaux-souterraines/eaux-souterraines--qualite/produits-phytosanitaires-dans-les-eaux-souterraines.html>
- ❖ Observation nationale des eaux souterraines NAQUA
<http://www.bafu.admin.ch/naqua>
- ❖ Évaluation en matière d'eau potable, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
<http://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>
- ❖ Approvisionnement en eau potable, Eawag
<https://www.eawag.ch/fr/news-agenda/actualites/detail/chlorothalonil-un-probleme-pour-leau-potable/>
- ❖ Retrait de l'approbation, Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/services/medienmitteilungen.msg-id-77491.html>

Amendes d'ordre - Opposition, comment m'y pendre ?

Nous vous informons que toute opposition à une amende d'ordre doit se faire par écrit auprès de la Commission de police (Place de la Couronne 1, Case postale 95) et non directement par oral à l'Assistant de sécurité publique.

Chaque opposition est étudiée par la Commission de police et fait l'objet d'une décision formelle.



Clean Up Day

La Société de Développement de Lucens et environs, la Commune de Lucens, l'Établissement scolaire du Pré-au-Loup ainsi que l'école l'Amandier ont le plaisir de vous annoncer l'organisation du "Clean Up Day" qui aura lieu le vendredi 11 septembre 2020.



Cette journée aura pour but de nettoyer diverses places publiques de la Commune de Lucens. Pour ce faire, environ 120 élèves mettront la main à la pâte de 8h30 à 11h30.

Nous avons besoin de quelques personnes bénévoles afin d'accompagner les groupes d'enfants. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement à l'accueil de l'Administration communale jusqu'au 31 août 2020.

Les organisateurs espèrent vivement sensibiliser les élèves et citoyens à travers cette action. En effet, la nature et les places publiques ne sont pas des poubelles.



Projet Perséides – édition 2020

Chaque année, durant la première quinzaine du mois d'août, a lieu l'une des plus belles pluies d'étoiles filantes, le Perséides. Malheureusement, ce spectacle nous est en grande partie caché pour cause de pollution lumineuse.

C'est pourquoi, l'Association Projet Perséides propose d'éteindre au maximum l'éclairage artificiel durant ce nuit-là.

La Municipalité informe donc que l'éclairage public sera éteint dans la nuit du 12 au 13 août 2020 de 22h00 à 4h00, afin d'offrir à toutes et tous, au moins une fois dans l'année, pluie d'étoiles filantes.



Le CAT "Le Ruisseau" a soufflé ses 6 bougies

A l'occasion des 6 années d'ouverture du Centre d'Accueil Temporaire "CAT Le Ruisseau" à Lucens, sa Direction souhaite rappeler l'existence de cette structure auprès de la population.

Ce lieu de vie est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h. Il accueille des personnes domiciliées dans la région de la Broye vaudoise ayant des troubles cognitifs ou psychiques, et étant au bénéfice d'une rente AVS ou AI.

Les prestations du CAT ont pour but principal de contribuer au maintien à domicile, en aidant la personne concernée à maintenir ses capacités et en soulageant ses proches. Les activités proposées sont variées et tiennent compte des ressources, des besoins et des envies des bénéficiaires.

Le CAT "Le Ruisseau" dépend de la Fondation Prérisa, mais ne se trouve pas dans le même bâtiment que l'EMS. Ces deux structures sont tout de même en étroite collaboration, afin de répondre à certains besoins. L'appartement dans lequel se situe le CAT "Le Ruisseau" est moderne et comprend plusieurs pièces ainsi qu'une terrasse spacieuse, permettant une diversification de l'accompagnement.



Ce lieu peut accueillir entre 8 et 10 personnes par jour, ce qui favorise une ambiance chaleureuse et familiale. L'équipe d'accompagnement est composée de 3 personnes professionnelles formées dans le domaine de la psychogériatrie.

La responsable du CAT "Le Ruisseau" se tient volontiers à disposition pour répondre à vos questions ou pour organiser une visite.

Coordonnées :

Fondation Prérisa

Centre d'Accueil Temporaire (CAT) "Le Ruisseau"

Allée Prérisa 1

1522 Lucens

Tél. : 021/906.12.14

Courriel : cat@prerisa.ch

Responsable : Carine Jeannerat

Le CAT "La Palmeraie" - Nouveau à Moudon

OUVERTURE
LE 2 JUIN 2020
DANS LA MAISON
DE LA SANTÉ

la palmeraie

Centre d'Accueil Temporaire

NOUVEAU À MOUDON



JOURNÉE PORTES
OUVERTES
5 SEPTEMBRE 2020
09h00 - 16h00

CAT EXTRA-MUROS DE l'oasis



L'accueil de jour, doté d'une dizaine de places, qui se veut dans une philosophie participative, propose des activités de stimulation dans le mouvement, des ateliers créatifs, de la lecture et des débats sur des sujets d'actualité, un accompagnement spirituel, des confections de repas ainsi que des prestations de soins ambulatoires (soins d'hygiène, pansements, injections ou suivi de médication). Un soutien dans les tâches administratives peut également être apporté, comme la rédaction d'un courrier.

la Palmeraie vous accueille les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 9h à 16h30, une ou plusieurs fois par semaine. Divers modules (journée complète, demi-journée avec ou sans repas ou uniquement le repas de midi) sont possibles.



Des transports organisés par la Palmeraie sont possibles, cela uniquement pour les journées entières et à une distance maximale de 10 km du CAT.

Notre mission au sein du Centre d'Accueil Temporaire la Palmeraie s'inscrit dans la chaîne du maintien à domicile, en proposant des mesures d'accompagnement durant la semaine.



Le CAT la Palmeraie est une extension extra-muros de l'établissement médico-social (EMS) l'Oasis.

Situé au centre de Moudon, dans la Maison de la Santé, à l'Avenue de Cerjat 6, il dispose de locaux vastes et lumineux, ainsi que d'une agréable terrasse.

Les bénéficiaires, principalement des personnes âgées de Moudon et de ses alentours, profitent d'un encadrement adapté à leurs besoins.

Les avantages que propose le CAT la Palmeraie sont nombreux :

- Offrir un lieu de partage, de rencontres et d'échange
- Maintenir l'autonomie
- Préserver les forces de l'entourage
- Lutter contre la solitude, en renforçant le réseau social
- Contribuer à améliorer la qualité de vie
- Bénéficier d'un accompagnement adapté grâce à une équipe de professionnels du social et de la santé

Une participation financière forfaitaire aux prestations sociales, hôtelières et de loisirs est à la charge de chaque bénéficiaire, selon le type de prise en charge choisi, avec ou sans transport. C'est avec plaisir que nous vous communiquerons les prix sur demande.

Toutefois, vous trouverez toutes les informations officielles sur le site

www.vd.ch/cat

Pour les bénéficiaires des prestations complémentaires, seul le prix du repas (soit Sfr 15,- à midi) est facturé.

Les soins éventuels dispensés sont facturés directement à votre assurance maladie.

**JOURNÉE
DÉCOUVERTE
OFFERTE**



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

CAT la Palmeraie, du lundi au vendredi de 9h à 16h30 au **021 905 94 20**

la palmeraie

CAT de l'Oasis « la Palmeraie »
Avenue de Cerjat 6, 1510 Moudon
palmeraie@ems-oasis.ch

l'oasis

EMS l'Oasis
Avenue de Bussy 6, 1510 Moudon
oasis@ems-oasis.ch



Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

Nos jardins reflourissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites.

La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des "néophytes" – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs "grands arbres" de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

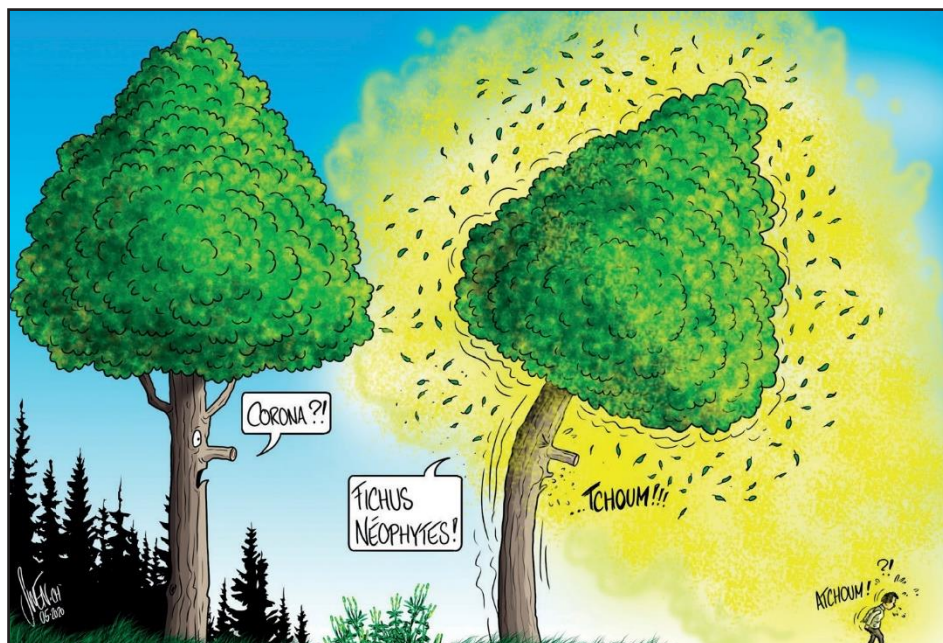
C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles.

Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 "Année internationale de la santé des plantes".

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrasser vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels !

Les néophytes ? Dans le sac poubelle !

Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie.



Dessin Silvan Wegmann

Pour de plus amples informations sur la forêt et sa santé, consultez www.foretsuisse.ch

Déchetteries

Déchetterie principale (Praz-la-Mort)

Horaires d'ouverture

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : 09h30 - 11h30

Mardi : Fermé

Mercredi : 13h15 - 18h00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 13h15 - 16h30

Samedi : 08h00 - 12h00

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : 09h30 - 11h30

Mardi : Fermé

Mercredi : 13h15 - 17h00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 13h15 - 16h30

Samedi : 09h00 - 12h00

Eco point du Centre

Réservé aux personnes à mobilité réduite !

Horaires d'ouverture

Mardi de 09h30 à 11h30

Jeudi de 13h30 à 16h30

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des déchets devant la déchetterie Eco Point du Centre à Lucens en dehors des heures d'ouverture.

En cas d'infraction à cette consigne, une amende de Fr. 200.00 + frais vous sera infligée.

Rive-droite



Bibliothèque de BCS & Environs - Liquidation

La Société de la bibliothèque de Chesalles-Sarzens-Brenles & Environs met un point final à son activité. La prochaine vente de la cure, propriété de l'Etat de Vaud, a précipité sa fin.

Créé en 1867, le 24 février, la bibliothèque de Chesalles réunissait 50 membres, tous fervents lecteurs.

En 1957, l'avenir de la société est mis en discussion alors qu'elle ne compte plus que 12 membres et que l'assiduité à la lecture est en forte baisse.

Depuis 1980, en collaboration avec l'Etat de Vaud, propriétaire du bâtiment, et la paroisse de Curtilles-Lucens qui détenait l'usage du local paroisse, la société a pu ranger ses 2500 volumes à la cure.

Malgré les efforts pour promouvoir la diffusion des livres, le constat du désintéressement de la population à fréquenter la bibliothèque a précipité la décision de cesser l'activité de la bibliothèque.

Afin de ne pas vouer tous ces livres à la destruction, vous aurez la possibilité de venir le 4 juillet 2020 de 9h00 à 16h00 à la cure de Chesalles pour acquérir gratuitement des livres de qualité. En effet, le local doit être restitué pour le 15 juillet.

Utile

Administration communale

Place de la Couronne 1

Case postale 95

1522 Lucens

Horaires :

Lundi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Mardi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30 (*excepté l'Office de la population*)

Mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Jeudi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00, **uniquement Accueil et Office de la population**

Vendredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

	Téléphone	Courriel
Guichet d'accueil :	021/906.15.50	commune@lucens.ch
Bourse communale :	021/906.15.59	bourse@lucens.ch
Police administrative :	021/906.15.50	police@lucens.ch
Contrôle des habitants :	021/906.15.61	habitants@lucens.ch
Secrétariat municipal :	021/906.15.50/51	commune@lucens.ch
Service de voirie :	021/906.15.68	voirie@lucens.ch
Ass. Intercommunale Service technique Broye vaudoise : (Grand-Rue 5b)		
	021/906.15.65	info@stilv.ch